

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

de 50 à 249 salariés ayant un projet de formation ambitieux répondant à de fortes mutations :

- une baisse des subventions ou marchés publics qui remettent en cause le modèle économique de l'entreprise
- des difficultés financières liées à un contexte économique difficile qui aurait un impact sur la conservation des emplois
- des changements dans la réglementation ou dans les normes du secteur d'activité qui impose des adaptations importantes
- une intensification de la concurrence qui nécessite l'investissement dans de nouvelles compétences.



« OCAPIAT vous accompagne dans la mise en œuvre de vos plans de développement des compétences ! »

FORMATIONS ÉLIGIBLES

- Offre régionale de formation TPE-PME
- Offre plateforme Camp'Num
- Offre collective ou individuelle liée aux Transferts de Savoir-Faire (TSF)
- Offre collective ou individuelle liée à la Prévention des Risques Professionnels (PRP)
- Offre de formation à l'Action de Formation En Situation de Travail
- Offre CléA (socle de compétences)
- Offre certifiante et qualifiante (ex : parcours CQP)

Hors formations réglementaires de l'employeur



SALARIÉS ÉLIGIBLES



Les salariés les moins formés en particulier, les moins qualifiés, les femmes et les seniors.

CALENDRIER

- Fin des actions : avant le 31/12/2022



FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATION

- Le Fonds social européen intervient à hauteur de 50% du coût total du projet de formation (coûts pédagogiques et rémunération),
- L'entreprise vient compléter le financement avec un versement volontaire à hauteur de 50% du coût total (coûts pédagogiques + rémunération).

Contactez votre conseiller OCAPIAT :
www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region

